

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Préavis municipal no 05/2018

Gestion et comptes 2017 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Comptes 2017

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des articles 110 et suivants de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1^{er} février 1987 et regroupe les dix Communes de la Riviera.

Son but est de participer au financement de tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, installations, équipements) selon modification de la convention entrée en vigueur le 5 mars 1997, au moyen d'un fonds alimenté par les contributions annuelles des Communes.

Ces contributions ont été fixées pour 2017 à CHF 5.00 par habitant, lors de l'adoption du budget 2017 par les Conseils communaux dans le courant de novembre/décembre 2016.

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif, formé de délégués des Municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des Communes, le budget et les comptes sont soumis au contrôle de l'Etat.

Par le présent préavis, nous vous soumettons pour approbation les comptes 2017 de la CIEHL. La même procédure est appliquée dans les autres Communes de la Riviera.

2. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis,
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- a) d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2017,
- b) de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2017.

Au nom de la Municipalité
le syndic le secrétaire



F. Brun B. Demierre

Annexes :

- Rapport du Conseil administratif sur l'exercice 2017
- Comptes 2017

CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. En 2017, la composition du conseil était la suivante :

| COMMUNES | DÉLÉGUÉS |
|----------------------|---------------------|
| Blonay | Dominique Martin |
| Chardonne | Fabrice Neyroud |
| Corseaux | Antoine Lambert |
| Corsier | Franz Brun |
| Jongny | Claude Cherbuin |
| Montreux | Laurent Wehrli |
| St-Légier-La Chiésaz | Alain Bovay |
| La Tour-de-Peilz | Alain Grangier |
| Vevey | Elina Leimgruber |
| Veytaux | Christine Chevalley |

Présidence et vice-présidence

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées de la manière suivante :

Jusqu'au 30 juin 2017 : présidence par M. Laurent Wehrli, syndic de Montreux,
vice-présidence par M. Alain Bovay, syndic de St-Légier-La Chiésaz.

Dès le 1^{er} juillet 2017 : présidence par M. Alain Bovay, syndic de St-Légier-La Chiésaz.
vice-présidence par M. Alain Grangier, syndic de La Tour-de-Peilz.

Commission intercommunale de gestion

L'autre organe de la CIEHL est la commission intercommunale de gestion, désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

Présidence et rapport

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

Jusqu'au 30 juin 2017 : président, M. Yanick Hess, conseiller communal à Montreux, rapporteur, M. Alain Imhof, conseiller communal à Montreux.

Dès le 1^{er} juillet 2017 : président, M. Roland Rapin, conseiller communal à St-Légier-La Chiésaz, rapporteur, Mme Pascale Yoakim, conseillère communale à St-Légier-La Chiésaz.

ACTIVITÉS 2017

Le CA s'est réuni à trois reprises au cours de l'année écoulée. Lors de ses séances, le CA s'est principalement consacré aux réflexions suivantes :

- d'une part, sur les pistes possibles suite à "l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera";
- d'autre part, sur les projets qui pourraient faire l'objet d'un soutien de la CIEHL durant la présente législature et l'élaboration d'une projection budgétaire en conséquence. Dite projection inclut la question du financement des mandats d'études s'inscrivant à la suite du projet d'agglomération "transports et urbanisation" Rivelac (PA T/U Rivelac).

Le CA s'est également consacré à la gestion du fonds, ainsi qu'au suivi du projet de construction de l'Espace régional des Pléiades, qui a bénéficié d'un soutien de la CIEHL.

Pistes possibles suite à "l'Etude fusion(s) et/ou gouvernance régionale"

Pour rappel, le mandat d'étude s'est déroulé d'octobre 2012 à avril 2016 et s'est clôturé par une séance d'information destinée aux commissions des dix CC de la Riviera. Les CC avaient reçu au préalable, un rapport type relatif à l'étude fusion(s) et/ou gouvernance régionale, en réponse complémentaire et définitive à l'interpellation déposée dans les CC de la Riviera "Crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera". Ce rapport était accompagné du rapport final de l'étude.

Les dix CC de la Riviera ont adopté les conclusions du rapport entre le 25 mai et le 28 juin 2016 et en conséquence, ont pris acte des résultats et conclusions de l'étude fusion(s) et/ou gouvernance régionale et de la poursuite des réflexions sur une gouvernance possible, avec information aux CC.

Le CA a échangé sur les questions de "gouvernance" régionale et de renforcement des collaborations intercommunales en février 2017. Il ressort de ces échanges qu'en l'état, les municipalités de la Riviera ont des problématiques et des objectifs trop différents pour envisager une direction claire et commune sur le plan institutionnel. Dès lors et en priorité pour cette législature, le CA a convenu de privilégier le maintien et le renforcement des collaborations existantes, de développer des réflexions stratégiques sur le plan des réseaux d'accueil de jour des enfants, des transports publics et de la gestion des déchets; de mettre en place un concept d'information semestriel de la Conférence des syndicats aux Conseils communaux.

Projection budgétaire de la CIEHL pour la présente législature

Comme déjà mentionné dans le cadre du préavis sur le budget 2018 de la CIEHL, une proposition d'augmentation de la contribution des communes à Fr. 10.- par habitant a été débattue et acceptée par le CA, puis soumise aux dix municipalités de la Riviera fin juin 2017. Cette proposition a été établie sur la base de prévisions budgétaires pour la législature 2016-2021, en regard des objets / projets susceptibles d'être présentés, respectivement d'être reconnus d'intérêt public régional, et d'obtenir une participation financière de la CIEHL.

En l'occurrence, le CA de la CIEHL a été informé qu'une demande de participation au projet de développement du 2m2c lui serait adressée par la municipalité de Montreux. De plus, quelques priorités ont été définies dans le cadre de la réponse au postulat concernant les installations sportives d'importance régionale sur la Riviera, comme par exemple, l'agrandissement des piscines.

Cela étant, sans accord unanime des municipalités sur la proposition d'augmentation, le budget 2018 de la CIEHL a été établi sur la base du maintien de la contribution des communes à hauteur de Fr. 5.- par habitant.

Espace régional des Pléiades

Pour rappel, les dix CC de la Riviera ont reconnu à l'unanimité l'intérêt public régional du projet mentionné en titre au printemps 2016.

Le chantier de construction a démarré à l'automne 2016 et conformément au planning prévu, le bâtiment a pu être inauguré en décembre 2017 avec l'ouverture de l'espace de restauration le "1209". Le montant de la subvention de la CIEHL de Fr. 600'000.- a été versé en décembre 2017.

Financement des mandats suite au PA T/U Rivelac

Les informations concernant la suite du PA T/U sont développées dans les rapports d'activités de la CORAT, qui est chargée du suivi des études menées suite au PA Rivelac, pour le secteur géographique de la Riviera.

Le présent rapport se concentre par conséquent sur les dépenses engagées par la CIEHL en 2017, correspondant aux travaux menés d'une part, à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération et d'autre part, à l'échelle du secteur géographique de la Riviera.

> *Mandat de coordination générale du PA T/U Rivelac*

Pour rappel, les partenaires de l'agglomération ont validé la reconduction du mandat de coordination générale au bureau team+ pour la période 2015-2018, correspondant au calendrier des PA de 3^{ème} génération. Toutefois, n'ayant pas de PA de 3^{ème} génération en cours, le cahier des charges du mandataire a été reconsidéré et le budget diminué à Fr. 20'000.- par année, correspondant à un total de Fr. 80'000.- pour l'ensemble de la période 2015-2018. A la demande du Canton de Vaud, la convention de financement entre les partenaires et le contrat de mandat du bureau team+ ont été mis à jour et acceptés par l'ensemble des partenaires en décembre 2014.

Dès l'automne 2016, le Canton de Fribourg a accepté de participer au financement du mandat de coordination générale, à hauteur de la contribution de la commune de Châtel-St-Denis, seule commune fribourgeoise partenaire. Il a été convenu que la contribution du Canton de Fribourg vienne en déduction de celle du Canton de Vaud. En dehors de cet élément, le principe de la clé de répartition pour ledit mandat n'a pas été modifié, soit :

- répartition à parts égales entre cantons (50%) et communes (50%);
- participation des communes au prorata du nombre de communes dans chaque secteur géographique. La part de la Riviera (CIEHL) étant de 67% (10 communes sur 15).

Point de situation financier pour 2017 (montants TTC) :

- | | |
|---|---------------|
| - montant facturé à l'ensemble de l'agglomération | Fr. 21'498.20 |
| - part de la Riviera financée par la CIEHL | Fr. 7'166.10 |

> *Mandat d'appui et de coordination technique au sein du secteur géographique Riviera / Etude "Riviera stationnement"*

Pour mémoire, les dix municipalités de la Riviera ont octroyé un mandat d'appui et de coordination technique au bureau team+ en octobre 2012, sur proposition de la CORAT. Le mandat a été reconduit depuis, afin que le dit bureau poursuive ses missions d'appui, de conseil et de coordination technique dans le suivi d'études de mobilité de portée régionale lancées sous l'égide de la CORAT, et ce en étroite collaboration avec le SAI.

Pour l'année 2017, la CORAT a demandé au bureau de consacrer une part importante de son mandat à la problématique du stationnement à l'échelle de la Riviera.

Sur le montant total budgété de Fr. 40'000.- en 2017, le montant dépensé s'élève à Fr. 33'600.10 (montants TTC).

> *Perspectives 2018*

L'étude "Riviera stationnement" mentionnée au point précédent a notamment montré l'intérêt de "creuser" la question des origines-destinations pour la Riviera. La CORAT a reçu la société Swisscom en juin 2017, afin d'évaluer la faisabilité de lancer une enquête origines-destinations dès 2018, selon le concept "Smart City".

Examen des comptes 2016 / budget 2018 par la Commission de gestion

La Commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises, le 27 avril 2017 pour l'examen des comptes 2016 et le 25 octobre 2017 pour l'examen du budget 2018. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix CC des communes de la Riviera.

En outre, les séances de la Commission intercommunale de gestion sont toujours l'occasion pour ses membres d'échanger sur divers éléments et/ou projets en cours, concernant la région. Les principaux sujets abordés en 2017 ont été l'Espace régional des Pléiades, la procédure suivie dans le cadre du fonds pour l'octroi d'une participation financière, ainsi que les missions de la Commission de gestion.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2016 et le budget 2018 ont été communiqués à la préfecture sur formules officielles.

COMPTES 2017

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2016, ont atteint le montant de Fr. 398'795.-. Compte tenu des intérêts, qui se montent à Fr. 1'719.20, le total des revenus s'élève donc à Fr. 400'514.20.

S'agissant des dépenses 2017, et comme détaillé précédemment dans les chapitres relatifs aux différents projets et études, elles ont été de Fr. 600'000.- pour l'Espace régional des Pléiades et de Fr. 40'766.20 pour les mandats qui s'inscrivent à la suite du PA T/U Rivelac.

A cela s'ajoutent les frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales de Fr. 10'000.-, ainsi que les frais bancaires pour un montant de Fr. 61.21.

Le montant total des charges s'élevant à Fr. 650'827.41, le résultat net de l'exercice 2017 est de - Fr. 250'313.21. En conséquence, le capital disponible est ramené à Fr. 2'225'985.30 au 31 décembre 2017.

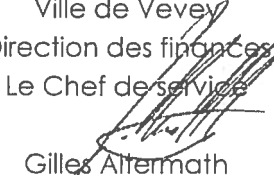
Annexes : Comptes 2017 et préavis y relatif

Vevey, le 13 mars 2018 / LMS/nc

Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."

| BILAN au 31 décembre | | COMPTES 2017 | COMPTES 2016 | |
|---|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| • ACTIF | | | | |
| 9102.01 | BCV compte no 782.880.2 - compte courant | 20'885.30 | 20'301.00 | |
| 9102.02 | BCV compte no 595.150.0 - compte placement | 112'241.75 | 687'906.30 | |
| 9102.03 | CER compte no A9000.75.99 - compte courant | 1'719'882.25 | 1'718'784.75 | |
| 9111.06 | Compte courant Ville de Vevey (débitéur) | 398'795.00 | - | |
| 9139 | Actifs transitoires | - | 76'000.00 | |
| 9139.01 | Impôt anticipé à récupérer | 601.70 | 601.36 | |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 2'252'406.00 | 2'503'593.41 | |
| <u>PASSIF</u> | | | | |
| 9206 | Factures à payer | 26'420.70 | 27'294.90 | |
| | | 26'420.70 | 27'294.90 | |
| Fonds propres | | | | |
| 9290 | Capital au 1er janvier | 2'476'298.51 | 2'194'699.17 | |
| | Résultat de l'exercice | -250'313.21 | 281'599.34 | |
| Capital au 31 décembre | | 2'225'985.30 | 2'476'298.51 | |
| TOTAL DU PASSIF | | 2'252'406.00 | 2'503'593.41 | |
| Compte d'exploitation au 31 décembre | | COMPTES 2017 | BUDGET 2017 | COMPTES 2016 |
| <u>PRODUITS</u> | | | | |
| 4421 | Revenus des capitaux | 1'719.20 | 200 | 1'718.10 |
| 452 | Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant) | 398'795.00 | 394'795 | 394'795.00 |
| TOTAL DES PRODUITS | | 400'514.20 | 394'995 | 396'513.10 |
| <u>CHARGES</u> | | | | |
| 3183 | Frais bancaires | 61.21 | 100 | 68.96 |
| 3189 | Frais de secrétariat et de fonctionnement | 10'000.00 | 13'000 | 13'000.00 |
| | Suite études "transports et urbanisation" | 40'766.20 | 97'000 | 51'468.20 |
| 3189.042 | Mandat de coordination générale | 7'166.10 | 7'000 | 4'290.70 |
| 3189.043 | Mandat de coordination Riviera | 33'600.10 | 40'000 | 27'437.90 |
| 3189.045 | Etude RC 780 A | - | - | 10'739.60 |
| 3189.046 | Etude transports publics Riviera | - | - | 9'000.00 |
| 3189.047 | Chantiers mobilités nouvelle législature | - | 50'000 | - |
| 3189.06 | Etude d'opportunité / faisabilité fusion(s) / gouvernance régionale | - | - | 50'376.60 |
| 3189.08 | Espace régional des Pléiades | 600'000.00 | 600'000 | - |
| TOTAL DES CHARGES | | 650'827.41 | 710'100 | 114'913.76 |
| RESULTAT = Perte de l'exercice | | -250'313.21 | -315'105 | 281'599.34 |

Vevey, le 22 février 2018

Ville de Vevey
 Direction des finances
 Le Chef de service

 Gilles Allermath

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE
D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN
CIEHL

VEVEY

RAPPORT

sur l'examen succinct
des états financiers arrêtés
au **31 décembre 2017** à l'intention
du Conseil Administratif et de la Commission
intercommunale de gestion

GENÈVE, 1205
Rue des Battoirs 7
Tél. 022 301 54 40
Fax 022 301 54 70
geneve@scfid.ch

LAUSANNE, 1001
Ch. de Mornex 3
Tél. 021 313 44 30
Fax 021 313 44 39
lausanne@scfid.ch

VEVEY, 1800
Rue de la Madeleine 29
Tél. 021 925 30 30
Fax 021 925 30 31
vevey@scfid.ch

GIVISIEZ/FRIBOURG, 1762
Rte du Mont-Carmel 2
Tél. 026 460 70 10
Fax 026 460 70 11
fribourg@scfid.ch

SION, 1950
Av. de la Gare 32
Tél. 027 322 05 55
Fax 027 322 05 57
sion@scfid.ch

BIENNE, 2502
Rue de la Gare 16
Tél. 032 322 72 30
Fax 032 322 91 05
bienne@scfid.ch

N° 2504/18



**Rapport sur l'examen succinct des états financiers
arrêtés au 31 décembre 2017 à l'intention du Conseil Administratif
et de la Commission intercommunale de gestion de la**

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS
DU HAUT-LEMAN – CIEHL**

Vevey

En exécution du mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des états financiers (*bilan, compte de résultats*) de la **Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman – CIEHL à Vevey** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Ces états financiers (*bilan, compte de résultats*) relèvent de la responsabilité du Conseil Administratif, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la *Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers (*bilan, compte de résultats*) ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières (*bilan, compte de résultats*). Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers (*bilan, compte de résultats*) ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la **Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman – CIEHL à Vevey**.

Lausanne, le 5 avril 2018

SCF REVISION SA
Succursale de Lausanne

Christophe Pointet
Expert-réviseur agréé
(responsable du mandat)

Patrick Barbey
Réviseur

Annexes :

- Comptes annuels